



RÈGLEMENT

CIRCUIT DÉPARTEMENTAL JEUNES D'ILLE-ET-VILAINE

Saison 2026-2027



Préambule

Le présent document constitue le règlement du Circuit Départemental Jeunes 35 pour la saison 2026-2027.

Toute participation au CDJ 35 implique l'entière adhésion à ce règlement.

La Commission Jeunes se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.



1. Circuit Jeune Départemental 35

1.1. Objectif du Comité Départemental pour les jeunes

Le Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine, à travers sa Commission Jeunes, souhaite proposer la meilleure offre de compétition à nos jeunes espoirs pour leur permettre d'atteindre leur meilleur niveau afin de participer aux compétitions de référence nationale comme les Brassages Nationaux Poussins, le Circuit Elite Jeunes et leurs Brassages d'Accession au CEJ, les Championnats de France Jeunes et leurs phases qualificatives.

1.2. Modalités du Circuit Départemental Jeunes 35

Le Circuit Départemental Jeunes 35 (CDJ 35) complète cette offre de compétition en proposant aux jeunes badistes d'Ille-et-Vilaine quatre étapes pour la saison 2026-2027. Chaque étape est un tournoi à part entière dont les séries 1 et 2 en simple pour les catégories Poussin·e à Minime·tte sont constituées sur sélection par le Responsable Performance du Comité.

A l'issue de chaque étape en simple, dans les catégories à sélection Comité, les badistes se voient attribuer un nombre de points CDJ selon leurs séries, rangs de classements au palmarès et statut de surclassement. Le Comité publie alors le classement à jour sur son site internet.

En fin de saison, le Comité remet alors une récompense aux trois jeunes les mieux classés dans chacune des catégories simples Poussin, Poussine, Benjamin, Benjamine, Minime et Minimette.

1.3. Attribution des points CDJ

Seuls les badistes ayant pris une licence auprès d'un club d'Ille-et-Vilaine peuvent recevoir des points CDJ. Les badistes hors département 35 présents dans le palmarès cèdent leur place aux badistes suivants du département 35 pour l'attribution des points CDJ.

Chaque étape permet l'attribution des points CDJ selon le barème suivant :

Série	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste	Coefficient Surclassement
Série 1	100	50	25	1,5
Série 2	50	25	10	1,2
Série 3	25	10	5	1
Série 4	10	5	2	1
Série 5	5	2	1	1

Pour ne pas pénaliser les joueurs surclassés dans leur parcours CDJ, un surclassement de catégorie d'âge offre un bonus sous forme de coefficient multiplicateur pour surclassement.

Par exemple, un joueur surclassé dans la catégorie d'âge supérieure en série 2 terminant finaliste obtient $1,2 \times 25 = 30$ points.

Les catégories d'âge Minibad et Poussin comptent pour une seule et même catégorie d'âge.



Table des matières

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

En cas d'égalité en nombre de points CDJ, le bénéficiaire de la récompense est celui qui sera distingué en premier sur les critères dans l'ordre suivant :

- 1) Plus grand nombre de victoires, puis de places finalistes, puis de places demi-finaliste ;
- 2) Plus grand nombre de matches gagnés, de sets gagnés, de points gagnés ;
- 3) Plus petit nombre de sanctions et absences injustifiées ;
- 4) Plus grand nombre de victoires en confrontation directe ;
- 5) Tirage au sort.

1.4. Calendrier

En considérant le calendrier des compétitions officielles, le Comité a convenu du nombre et des dates suivantes pour les étapes du CDJ 35 :

- CDJ n°1 le dimanche 27 septembre 2026 en simple ;
- CDJ n°2 les samedi 9 et dimanche 10 janvier 2027 en simple et en double ;
- CDJ n°3 le dimanche 21 mars ou le dimanche 4 avril 2027 en simple (selon candidature des clubs) * ;
- CDJ n°4 le dimanche 18 avril 2027 ou le dimanche 9 mai en simple (selon candidature des clubs)*.

** date provisoires dans l'attente du calendrier définitif BWF/FFBad/Ligue Bretagne*



2. Organisation d'une étape du CDJ 35

2.1. Réglementation applicable

Chaque étape du CDJ est un tournoi à part entière régi par les règlements de la Fédération, en particulier le « Règlement général des compétitions » (Compris dans [Le Guide du Badminton | Fédération Française de Badminton](#)), de la Ligue et du Comité. Ces règlements sont complétés par un Règlement Particulier au format requis par la Ligue Bretagne de Badminton, mis en ligne sur son site web.

2.2. Cahier des charges

Chaque étape du CDJ attribuée à un club, dit Club Support, se déroule sur au minimum 9 terrains répartis dans une seule salle ou dans deux salles à proximité l'une de l'autre. Le temps de trajet maximum entre les salles est de 10 minutes en voiture.

Les catégories concernées par le CDJ sont les suivantes :

- Poussin et Poussine
- Benjamin et Benjamine
- Minime et Minimette

Pour chacune de ces catégories, le Responsable Performance du Comité pourra sélectionner jusqu'à 12 badistes répartis en 2 séries par catégorie.

Le Club Support pourra ouvrir des tableaux pour d'autres catégories à la condition de pouvoir produire un échéancier quotidien compris entre 9h et 18h.

Afin d'optimiser les temps d'attente, il est fortement recommandé de ne pas inscrire plus de 10 joueurs ou paires par terrain disponible pour le jeu.

Chaque site doit disposer de gradins pouvant accueillir les participants ainsi que le public accompagnateur.

Le Club Support devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une offre de restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au Club Support.

2.3. Attribution des étapes du CDJ

La publication du calendrier du CDJ fait office d'appel à candidatures. Chaque candidature reçue fera l'objet d'une évaluation par le Comité et recevra un avis au plus tard 45 jours avant la date de l'étape concernée.

Les étapes qui se déroulent sur un week-end entier peuvent être attribuées à deux clubs différents en fonction des catégories et disciplines.



2.4. Pièces à fournir au Comité Départemental

Pour chaque étape du CDJ, le Club Support fournit au Comité Départemental :

- Le Règlement Particulier au format Ligue Bretagne Badminton ;
- La plaquette de présentation du tournoi.

2.5. Logiciels de gestion de l'étape du CDJ

Pour chaque étape du CDJ :

- Le Comité Départemental réalise la demande d'autorisation avec le logiciel Poona et fournit le numéro d'autorisation obtenu au Club Support ;
- Le Club Support gère l'intégralité du tournoi avec le logiciel Badnet (définition, inscriptions, tirage au sort, échancier, convocations, déroulement, palmarès, transmission des résultats vers Poona sous 48h...).

Une assistance peut être apportée par le Comité sur demande du Club.

2.6. Juges-Arbitres

Le Club Support peut proposer ses Juges-Arbitres lors de la réponse à candidature ou demander l'assistance du Comité Départemental pour les rechercher.

L'indemnité des Juges-Arbitres est à la charge du Club Support.

2.7. Frais d'inscription

Les frais d'inscription maximum sont de 5 € par joueur et par tableau, et de 10 € pour deux tableaux. La recette des frais d'inscription reste entièrement acquise au Club Support.

2.8. Horaires

L'échancier doit être confectionné pour une journée de tournoi démarrant au plus tôt à 9h et terminant au plus tard à 18h.

2.9. Volants

Les tableaux de niveau N1 à D9 se jouent en volants plumes, à la charge des joueurs.

Les tableaux de niveau P10 à NC se jouent prioritairement en volant plastiques ou hybrides.

2.10. Format des matches

Tous les matches se disputent en 2 sets gagnants de 15 points avec éventuelles prolongations conformément au « Règlement général des compétitions ».

Rappel : Le nombre maximum de matches pour un joueur est de 8 sur une journée.

2.11. Récompenses

Le Club Support se doit de récompenser au minimum les vainqueurs et les finalistes.



2.12. Tenue vestimentaire

Tout joueur participant à un tournoi individuel jeunes devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement fédéral.

2.13. Coaching

Pour les tableaux Minibad, Poussin et Benjamin, l'acte de coaching n'est autorisé qu'à la pause à 8 points ainsi qu'entre les sets. Cependant, guider les joueurs au sujet du placement au service (pair ou impair) est toutefois possible. Pour les autres tableaux, l'acte de coaching n'est autorisé qu'entre les points, à la pause à 8 points et entre les sets.

Toute personne ne respectant pas ce point de règlement pourrait se voir interdire l'accès aux chaises de coach durant le tournoi par l'organisateur du tournoi.

2.14. Arbitrage

Par défaut, les matches se jouent en auto-arbitrage. Toutefois, l'Organisateur ou le Juge Arbitre peut imposer l'arbitrage de matches par un officiel technique ou un arbitre tiers désigné, notamment en cas de désaccord entre les adversaires.

2.15. Comportement

Les comportements déviants des joueurs (insultes, jets de raquette, etc...), voire des parents, pourront être sanctionnés par le Comité Départemental de Badminton d'une éventuelle interdiction de participation en tournoi.

En cas de désaccord il convient de solliciter l'Organisateur du tournoi ou le Juge Arbitre.

Nous invitons l'Organisateur à signaler au JA les différents incidents survenus au cours du tournoi.

2.16. Forfaits

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les nuisances engendrées par les forfaits non signalés qui pénalisent fortement l'organisation des tournois et sont très désagréables pour les autres joueurs.

Par conséquent, tout joueur, sachant à l'avance son indisponibilité pour le tournoi, doit contacter le Club Support pour signaler son absence le plus tôt possible et déclarer son forfait dans Badnet.

Si ce forfait intervient après le tirage au sort, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser un certificat médical ou un justificatif de force majeure, dans les 5 jours suivant le tournoi, au Comité 35 de Badminton.

Tout forfait non justifié peut entraîner l'interdiction de participer à d'autres compétitions.



3. Tableaux d'une étape du CDJ

3.1. Conditions de participation

Tout participant à une étape du CDJ doit être titulaire d'une licence FFBAD pour la saison en cours, à la date du tirage au sort.

Pour les séries 1 et 2, cette licence doit être délivrée par un club affilié au Comité 35 de Badminton.

Pour les autres séries, aucune contrainte d'affiliation de la licence détenue n'est requise.

3.2. Sélection du Comité Départemental

Le Responsable Performance du Comité établit une sélection des participants pour les séries 1 et 2 de chaque catégorie d'âge et de genre. Il centralise les réponses des badistes concernés et transmet la composition des tableaux de la sélection au responsable des inscriptions du Club Support.

Un joueur sélectionné sur une étape du CDJ peut participer à une autre compétition, notamment une compétition régionale, inter-régionale ou nationale Jeunes à la condition d'avertir préalablement le Responsable Performance du Comité.

Les joueurs qui acceptent leur sélection doivent régler les frais d'inscription sur Badnet avant la clôture des inscriptions.

3.3. Inscriptions hors sélection du Comité Départemental

L'accueil des joueurs extérieurs au département est autorisé sur les étapes du CDJ en dehors des séries 1 et 2 mais une priorité sera accordée aux joueurs affiliés au Comité 35 sur les tableaux de simple.

En ce qui concerne le double, dans l'optique d'une recherche de temps de jeu pour les joueurs, le Club Support respectera simplement l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3.4. Confection des tableaux

En accord avec le Responsable Performance du Comité Départemental, le responsable de la compétition ou le GEO confectionne les tableaux de l'étape du CDJ au plus tard le mardi précédent la date du tournoi.

Chaque tableau de sélection du Comité Départemental comporte entre 4 et 6 joueurs ou paires.

Pour les autres tableaux, le niveau de jeu des joueurs ou paires est défini par le CPPH arrêté au jeudi précédant le tirage au sort. Pour les catégories Minibad et Poussin, le niveau de jeu pourra être estimé à partir du classement « Top » du site fédéral : <https://myffbad.fr>

Le classement du niveau de jeu des participants ainsi établi sert de référence pour constituer les tableaux de niveau de jeu homogène et en désigner les têtes de séries.

Le Responsable Performance du Comité pourra procéder à des ajustements dans l'intérêt sportif des participants.

Pour le format des tableaux à sa charge, le Club Support doit privilégier les poules uniques afin de d'offrir aux joueurs et aux paires le plus de matchs possibles.



3.5. Surclassements

Les surclassements, notamment ceux des Minibads, doivent être fait dans l'intérêt sportif des badistes concernés. Les inscriptions en surclassement sont prises d'un commun accord entre le Responsable Performance du Comité et le référent sportif du jeune.



4. Contacts

Le Comité Départemental se tient à votre disposition aux coordonnées suivantes :

Bastian Kersaudy, Responsable Performance Comité 35 : performance@comite35badminton.fr

Julien Letort, Responsable Développement Comité 35 : developpement@comite35badminton.fr

Commission Jeunes Comité 35 : jeunes.comite35@gmail.com